



## Créer une Chaire

### Créer une chaire répond, du point de vue de l'entreprise, à trois objectifs :

- Favoriser le développement d'un pôle de réflexion et de recherche sur les problématiques spécifiques liées à l'entreprise. Les travaux de recherche sont menés par le professeur titulaire de la chaire et ils donnent lieu à des publications avec la double mention d'HEC et de l'entreprise.
- Développer des enseignements spécialisés liés au thème de la chaire pour tous les étudiants du campus. Des cas sont créés pour la discussion en salle de classe.
- Créer des occasions d'échanges et de réflexion entre l'entreprise partenaire de la chaire et d'autres acteurs du même secteur d'activité.

Votre entreprise et le Groupe HEC développent ainsi ensemble sur le long terme une expertise d'enseignement et de recherche sur un thème défini en commun. La chaire permet de reconnaître l'excellence académique du professeur titulaire et lui donne les moyens de poursuivre ses ambitions.

### **Modalités de financement**

**Chaire permanente** : l'entreprise fait une dotation en capital de 1.525.000 euros.

**Chaire pluriannuelle** : la dotation de l'entreprise est de 250 000 euros par an sur 5 ans reconductibles.

La chaire donne à votre entreprise une visibilité maximale auprès des étudiants de la communauté académique et de la communauté des affaires.

Toute entreprise créant une chaire devient automatiquement membre de la Fondation HEC et bénéficie des déductions fiscales afférentes.